



Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire

Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

Employée et employé de commerce CFC - Domaine à choix

Selon l'ordonnance de formation de 2023, tous les employés de commerce CFC apprennent deux langues étrangères dans le cadre de leur formation initiale. L'allemand est enseigné dans le cadre des domaines de compétences opérationnelles durant les trois ans de formation.

Quant à l'anglais, il est enseigné dans le cadre du domaine à choix, durant les deux premières années de formation et ne donne lieu à aucun examen final.

Le domaine à choix A ou 1 "Anglais" s'adresse à tous les élèves ayant obtenu une moyenne d'anglais suffisante en fin de scolarité obligatoire. Il permet d'atteindre le niveau B1 selon le cadre européen de référence (CECR) à l'écrit comme à l'oral, qui donne la possibilité de se présenter à un examen de certification internationale (PET) et/ou de poursuivre sa formation en maturité professionnelle.

Le domaine à choix B ou 2 "Travail de projet individuel" s'adresse aux élèves souhaitant mettre en avant leurs compétences en communication et travailler sur un projet. Durant la première année, les élèves suivent un cours d'anglais similaire à celui du domaine à choix A ou 1, comportant des apports langagiers et professionnels, ainsi qu'un cours d'introduction à l'interculturalité.

En deuxième année, ils poursuivent leur apprentissage de l'anglais tout en menant à bien un travail de projet individuel. Ce domaine à choix mène au niveau B1 à l'oral et au niveau A2 à l'écrit.

Le domaine à choix doit être déterminé par l'apprentie ou l'apprenti et son responsable de formation à la signature du contrat d'apprentissage. L'information est saisie directement dans l'e-contrat <https://prestations.vd.ch/pub/001314/>. En cas d'utilisation d'une autre plateforme de saisie, les entreprises sont invitées à saisir l'information dans le champ dispositions particulières du contrat d'apprentissage.

En cas de doute quant à la détermination du domaine à choix, l'apprentie ou l'apprenti peut effectuer le test de niveau disponible à l'adresse suivante:
https://www.englishtag.com/tests/level_test_pre_intermediate_A2_mobile.asp.

Si l'apprentie ou l'apprenti obtient au moins la moitié des points, on peut considérer que le niveau requis pour suivre les cours du domaine à choix A ou 1 est atteint.

La direction de l'école concernée reste à disposition pour tout complément d'information.

Janvier 2024